John Howard

LA SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU QUÉBEC
THE JOHN HOWARD SOCIETY OF QUEBEC

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

John Howard
LA SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU QUÉBEC
THE JOHN HOWARD SOCIETY OF QUEBEC
RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Société John Howard du Québec
945, rue des Soeurs de la Charité
Québec, Qc, G1R 1H8

Tél: (418) 692-1762, poste 248
Fax: (514) 300-5511
Courriel: admin@john-howard.qc.ca

Agir de façon efficace, juste et humanitaire face aux causes et aux conséquences de la criminalité.

Ce rapport a été réalisé par l'équipe de la Société John Howard du Québec.

Crédits photos: Dominic Vaillancourt

TABLE DES MATIÈRES

Mot du Président 3

Mot de la Directrice générale 4

Mot de l'équipe des Gestionnaires de Cas 5

À propos de la Société John Howard du Québec 6

Description des services 7

Statistiques et faits saillants 2019-2020 12

Projets en développement 19

Conclusions 19

Nouveaux objectifs pour 2020-2021 20

Informations de contact 21

MOT DU PRÉSIDENT

Voilà trois ans que la Société John Howard du Québec a vu son conseil d'administration renouveler, lui donnant par le fait même des **objectifs ambitieux** tout en étant réalistes. Reparti de presque zéro, notre équipe a réussi à mettre de l'avant des **projets utiles** mis au service de personnes ayant des besoins criants suite ou à cause de leur emprisonnement.

C'est ainsi que nous pouvons offrir des ressources et des services concrets qui permettent à des personnes sans statut de quitter le centre de détention de Laval et de **retrouver une autonomie personnelle.**

Nous sommes également en mesure d'offrir un hébergement pouvant atteindre trois mois, à leur sortie de détention, à un nombre limité de personnes.

Comme la détention n'affecte pas seulement les personnes incarcérées, mais aussi leur famille y incluant les enfants, c'est pourquoi nous proposons dans différents pénitenciers le projet « Mon papa, une histoire ». Il permet à un papa d'enregistrer une histoire à son ou ses enfants. Nous fournissons tout le matériel nécessaire et nous assurons que les enfants reçoivent par la poste de nécessaire pour en faire l'écoute. Ce projet permet de maintenir une relation personnalisée avec la famille et contribue aux mieux être de toutes les personnes concernées.

Ces quelques activités ne pourraient pas se faire sans l'**investissement personnel** de toutes les personnes qui œuvrent avec nous. Il n'est pas toujours facile de composer avec des ressources limitées et des **besoins quasiment illimités.**

Comme il ne faut pas s'assoir sur ses lauriers, nous avons des projets d'avenir verront à combler des lacunes dans les services actuellement disponibles. Les populations vulnérables ne sont toujours pas une priorité et ne présentent toujours pas un intérêt soutenu, c'est pourquoi nous entendons soutenir notre croissance afin d'être mieux équipé pour **suppléer aux carences actuelles**. Nous pourrons atteindre nos objectifs seulement avec le soutien de tous et chacun.

Jean Claude Bernheim
Président

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe de la Société John Howard du Québec (SJHQ) aussi bien les gestionnaires de cas, les membres du conseil d'administration ainsi que les bénévoles. Grâce à leur **dévouement** et leur **constance professionnelle** pour la défense de la mission de la SJHQ, nous avons pu accomplir tous les succès de cette année écoulée. Malgré, les défis d'ordre financiers, nous priorisons l'intérêt des personnes incarcérées ou judiciarisées afin qu'elles puissent retrouver **confiance** en elle et leur **dignité**, tout en lui assurant l'accès à leurs droits.

L'année 2019-2020 a été synonyme de **persévérance et détermination**. La Société John Howard du Québec est reconnue par ses pairs et le milieu communautaire dans la défense des droits des personnes incarcérées. Ces dernières sont desservies du nord au sud de la province, la philosophie de la SJHQ est d'apporter une aide, un soutien peu importe la distance. Nous conjuguons avec la disponibilité des bénévoles et des ressources financières, toutefois, cela n'est pas un frein à notre vocation première : la **défense des droits** collectifs des personnes incarcérées.

La SJHQ est fidèle à son histoire, et déploie toutes ses énergies pour ouvrir une résidence d'hébergement et des appartements satellites pour les personnes sortant de détention. Depuis plus de deux ans, nous travaillons sur la création d'une résidence pour les aînés sortant de détention. En raison des ressources humaines et financières limitées, nous avons priorisé le développement de ce service. Ceci étant, la population entre 18 ans et 49 ans faisait l'objet d'un projet à plus long terme. Cependant, la crise de la COVID 19 nous a encouragé à l'ouvrir plus tôt que prévue afin de pallier les manques de ressources dans la région de Québec et de Montréal. En effet, les personnes sortant de détention âgées de 18 ans et plus étaient plus à risque d'être en situation d'itinérance, c'est la raison pour laquelle la SJQH a ouvert un service d'accompagnement à l'hébergement permettant un suivi complet pour leur **réhabilitation sociale** (logement, emploi, santé, démarches administratifs, etc).

Ce succès est dû à un travail d'équipe et une ouverture de nos partenaires communautaires.

Merci à vous !

Samira Figuigui
Directrice générale

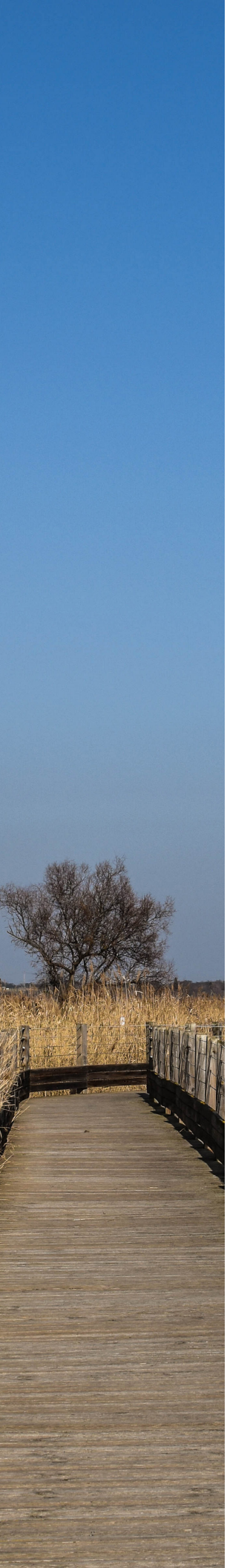

MOT DE L'ÉQUIPE DES GESTIONNAIRES DE CAS

Nous faisons face tous les jours aux difficultés que vivent nos clients dans un contexte d'**immigration irrégulière** avec ou sans les conséquences de la criminalité. Malgré les difficultés rencontrées, nous sommes touchées par la **compassion** du milieu communautaire de la région de Montréal. Le travail sur le terrain nous a permis de réaliser qu'en dépit des défis qu'occasionnent les failles de l'administration concernant les personnes immigrantes, il s'agit d'un milieu où l'on peut puiser dans la compassion et la créativité dans nos interventions. Dans le quotidien de notre travail, nous créons **un réel impact auprès de notre clientèle** et nous assistons les personnes les plus vulnérables de la société. La Société John Howard du Québec est un milieu où l'**entraide** est présente et il s'agit d'un milieu par excellence où l'on fait des merveilles avec très peu.

La crise sanitaire relié à la COVID-19 a mis une pression supplémentaire sur l'équipe des Gestionnaires de cas. En effet, le nombre de références et des demandes de l'ASFC a augmenté significativement pendant cette période. Nous avons su nous adapter et ainsi relever le défi qui s'est présenté à nous.

Nous souhaitons qu'à la lecture du rapport, le lecteur puisse apprendre davantage sur la mission, l'évolution et les **efforts déployés par l'équipe** de la SJHQ pour accroître ses services auprès de sa clientèle.

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU QUÉBEC

La Société John Howard du Québec est un organisme à but non lucratif dont la mission est de fournir une gamme de services communautaires à travers le Québec permettant de **pallier les enjeux entourant le crime et ses conséquences**. L'organisation est composée d'un Président, d'une Directrice générale, d'un Conseil d'administration et de Gestionnaires de cas en communauté, tous dévoués à la réalisation de sa mission.

Depuis juin 2018, la Société John Howard du Québec et la Société John Howard du Canada travaillent en étroite collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour la mise en place d'un programme qui vise à développer des **alternatives à la détention** auprès des personnes migrantes qui se trouvent au centre de détention de Laval, au centre de détention Bordeaux et au centre de détention Rivière des Prairies soit en raison de l'irrégularité de leur statut ou en raison de leur statut de demandeur d'asile. Le programme de Gestion de cas et de surveillance en communauté programme vise également la **réinsertion sociale** des personnes visées en les soutenant dans leurs démarches, le cas échéant, pour la régularisation ou l'obtention de leur statut.

La SJHQ a également développé des programmes en partenariat avec CNFC (Canadian Families and Corrections Network) et Relais Famille pour les hommes incarcérés qui aimeraient **tisser ou maintenir un lien familial** avec leurs enfants ou avec des enfants avec qui ils ont un lien réel et sérieux.

DESCRIPTION DES SERVICES

Programme de service de Gestion des cas et surveillance dans la collectivité

Description du programme

En collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada, le service de gestion et de contrôle des cas communautaires permet à toute personne se retrouvant en détention, en raison d'irrégularité dans leur statut d'immigration, d'accéder à des alternatives de détention dans l'attente que leur statut soit régularisé ou établi. En outre, l'organisme peut être appelé à intervenir dans certains cas afin d'aider la personne dans ses démarches visant à rétablir ou obtenir leur statut tout en les outillant pendant leur réinsertion sociale.

Mandat principal du programme GCSC

Le programme vise à réduire la détention des personnes migrantes dans un contexte de migration et de criminalité en leur offrant une alternative à la détention dans la communauté.

Objectifs du programme

- Établir des plans de surveillance pour les client.es conformément aux conditions de libération émises par l'Agence des services frontaliers du Canada;
- Favoriser la responsabilisation de la personne en la considérant apte à entreprendre elle-même les démarches visant la résolution des problèmes rencontrés en lui offrant du soutien et un suivi régulier, s'il y a lieu;
- Accompagner les personnes aux ressources communautaires susceptibles de les aider dans leurs démarches de rétablissement ou d'obtention de statut;
- Rechercher et consolider des partenariats avec des organismes communautaires qui sont susceptibles d'aider les personnes migrantes ;
- Référer les personnes aux instances susceptibles de les aider dans leurs démarches et intervenir auprès des instances concernées, s'il y a lieu;
- Assurer l'accès au service de gestion et de surveillance des cas communautaires du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 avec une permanence en dehors des heures normales de bureau incluant les fins de semaine.

47	19	17
références de l'ASFC	clients inscrits	dossiers actifs

Dossiers traités

Les Gestionnaires de cas en communauté ont traité **quarante-sept (47)** références de l'ASFC et ont inscrits **dix-neuf (19)** individus dans le programme du service de gestion et de contrôle des cas communautaires au cours de l'année . On dénote un meilleur roulement de dossiers depuis l'année précédente, soit une **augmentation de 90%**. Il importe de mentionner que le nombre de dossiers traités ne correspond pas au nombre d'appels reçus et au nombre de suivis avec la personne qui contacte les Gestionnaires pour certains dossiers.

Portrait de la clientèle

La clientèle qui fait appel à notre service est majoritairement composée de personnes migrantes détenues dans le Centre de détention de l'immigration de Laval et aux centres de détention de Bordeaux de Rivière-des-Prairies. La clientèle est composée d'hommes, de femmes et de femmes avec enfants. Cette dernière est référée par l'Agence en raison du **risque de fuite** et au risque qu'elle ne se présente pas à leur date de renvoi. Les Gestionnaires peuvent également recevoir de la clientèle jugée à « haut risque », c'est-à-dire qu'elle représente une **menace à la sécurité publique.** La moyenne d'âge de notre clientèle se situe à **trente-sept (37) ans**. Les **hommes** représentent **88%** de notre clientèle alors que les **femmes** ne représentent que **12%** de notre clientèle.

Répartition des clients selon le genre

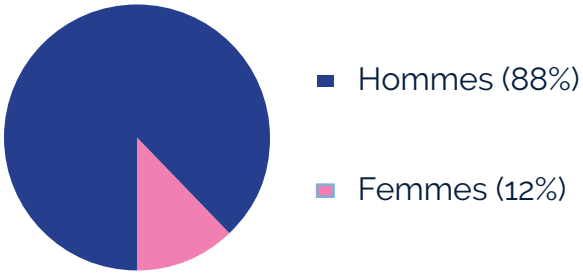

Enjeux et difficultés des dossiers

Soins de santé

Parmi les dossiers traités, les demandes en lien avec les soins de santé et de services sociaux concernent majoritairement **l'accessibilité au système de santé**. En effet, l'irrégularité du statut ou l'absence de statut des client.es rend plus ardu, voire impossible, l'obtention des soins requis, notamment lorsque nos client.es sont confronté.es à l'inaccessibilité aux deux régimes médicaux, soit la Régie d'assurance médicaments du Québec (RAMQ) et le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

En outre, les services offerts à travers les ressources communautaires sont limités. En effet, l'**accès aux soins est difficile** en raison du temps d'attente, des critères d'admissibilité établis par les organismes que les client.es ne rencontrent pas et l'absence des professionnels de la santé qui sont spécialisés dans le domaine de l'immigration. Certains problèmes médicaux plus complexes qui requièrent des soins en urgence ne sont pas traités par les cliniques communautaires. D'ailleurs, les Gestionnaires sont souvent confrontées à la possibilité de refuser quelques personnes qui sont dans un état de santé précaire en raison du peu

de ressources adéquates disponibles. De plus, il arrive que les personnes que les Gestionnaires accompagnent ne maîtrisent ni le français ou l'anglais, ce qui diminue les possibilités de rencontrer un expert en santé qui peut dialoguer avec la personne de manière à cerner ses besoins.

La plupart des différents acteurs rencontrés par les Gestionnaires jusqu'à présent ne connaissent pas la réalité des personnes migrantes aux prises avec les lacunes du régime d'immigration, ce qui nuit à l'allègement du processus.

Finalement, les clients n'ayant pas de papiers d'identités ont beaucoup de difficulté à recevoir des services de santé autres que les soins de santé mentale. **Médecins du Monde**, par exemple, offre des soins de santé ponctuels pour les personnes sans statut, mais ne peut offrir un suivi médical pour des maladies complexes ou chroniques. Cela étant dit, les Gestionnaires de cas estiment qu'une mobilisation et une conscientisation auprès des autorités du système de santé pourrait faciliter le traitement des demandes de soins à prodiguer aux personnes migrantes. Il est également important de **créer des partenariats** avec des organismes qui peuvent fournir les services d'interprètes lors des consultations médicales ou qui détiennent un répertoire d'interprètes pour référence.

Santé mentale

La majorité de la clientèle que nous recevons vit avec des **troubles de santé mentale avec ou sans diagnostic** officiel. Ils sont pour la plupart sans statut légal. Il est donc difficile de mesurer adéquatement la réintégration de la personne sans statut ayant des problèmes de santé mentale dans sa communauté. Les services de traitement et de soutien dans la communauté ne sont pas toujours accessibles, ou en quantité insuffisante. Le seul moyen pour qu'un client sans statut puisse obtenir un traitement régulier et/ou un suivi, est lorsqu'il lui arrive une **crise psychotique** qui les mène directement à leur hospitalisation. Dès l'hospitalisation, une évaluation psychiatrique a lieu et permet de dépister un trouble mental, ce qui améliore le pronostic et permet d'affecter cette personne à des ressources disponibles pouvant le soigner ou le suivre. Sans crise psychotique ou sans diagnostic officiel, il est très difficile d'obtenir les services d'un professionnel de la santé et d'obtenir un traitement.

En effet, l'équipe de GDC constate qu'en l'absence de suivi ou de traitement, qu'il y ait une **augmentation de risque** à ce que cette clientèle n'adhère pas aux exigences et conditions du programme.

De plus, il arrive que la clientèle nie complètement l'existence de leurs problèmes de santé mentale, ce qui alourdit la gestion de cas et fait en sorte que les services en santé mentale ne peuvent être octroyés. Il y a également les **barrières de la langue et de la culture** qui sont importantes.

Nos clients peuvent toutefois recevoir des soins de psychothérapie lorsqu'une **demande de financement** est approuvée. Puisque plusieurs psychologues ou thérapeutes n'exigent pas de papiers d'identité ni de statut migratoire régulier, la clientèle avec laquelle nous travaillons peut bénéficier de thérapies individuelles. À ce jour, des banques de 10 ou de 12 heures de thérapie ont été approuvées dans les demandes de financement. Ces banques sont basées sur le remboursement minimal de séances de thérapie par la CNESST et l'IVAC.

Hébergement

L'hébergement à long terme est un des besoins qui revient le plus souvent parmi les dossiers que les Gestionnaires de cas doivent traiter. Les **critères d'hébergement à long terme sont très restrictifs** et les ressources sont difficiles d'accès pour les client.es. Même si les critères d'hébergement sont satisfaits durant le filtrage de la demande, la personne sera mise sur une liste d'attente et demeure détenue. Il est commun d'observer un refus d'hébergement pour les client.es du programme n'ayant pas de statut légal. En effet, la plupart des organismes communautaires québécois, financés par le gouvernement du Québec, ne peuvent avoir à leur charge une personne sous juridiction fédérale.

La Société John Howard du Québec est toujours en partenariat avec la **Maison Saint-Laurent**: deux (2) lits sont réservés pour la clientèle masculine considérée à haut risque. Cependant, la philosophie de la Maison Saint-Laurent exige que les clients se soumettent à un programme destiné aux gens ayant connu des démêlés avec la justice. Un client sans casier judiciaire ne peut donc y être référé qu'exceptionnellement, lorsqu'un lit est libre depuis quelque temps.

La SJHQ a récemment établi un partenariat avec la **Maison Emmanuel-Grégoire** pour la clientèle masculine considérée à haut risque et à moyen risque. Cependant, la disponibilité des lits n'est pas garantie et une demande auprès de l'administration de la Maison doit être effectuée pour réserver un lit.

Le partenariat avec l'organisme **Elizabeth Fry** demeure toujours pour l'hébergement de sa clientèle féminine. L'entente prévoit la possibilité qu'un lit puisse être disponible, sans aucune garantie, toutefois. De plus, l'organisme Elizabeth Fry filtre également les demandes d'hébergement selon leurs critères d'admissibilité.

Une entente aurait dû être signée avec la **Maison Marguerite** pour la clientèle féminine mais en raison de la situation COVID-19, l'entente a été reportée pour une date ultérieure.

Au vu des demandes de l'ASFC et des besoins de la clientèle, la Société John Howard du Québec estime nécessaire d'avoir un service d'hébergement lui permettant de palier aux obstacles d'hébergement de la clientèle.

Les besoins de la clientèle victime de traite humaine

Il s'agit d'un nouvel enjeu dans les dossiers de l'équipe de GDC. Les GDC ont identifié différents besoins, notamment l'accès à des **services de protection** qui comporte un hébergement encadrant où des travailleurs sociaux ou d'autres aidants professionnels continuent à apporter du soutien aux victimes. Rares sont les services d'hébergement communautaires qui peuvent admettre cette clientèle car ils ne sont pas équipés à faire face aux enjeux de sécurité. La sécurité demeure la préoccupation principale puisque cette clientèle a besoin d'être protégée non seulement de leurs trafiquants, mais également d'autres prédateurs sexuels. De plus, cette clientèle a exceptionnellement besoin d'un accès aux soins de santé mentale, aux soins de santé public et des services de désintoxication et de réadaptation. Étant donné le nouvel enjeu, il serait nécessaire que l'équipe des GDC suive des formations pertinentes en lien avec cette clientèle.

Au Canada, les victimes de la traite de personnes ne sont pas obligées de témoigner contre le trafiquant pour obtenir un statut de résident temporaire ou permanent.

À l'instar de leur situation particulière, les victimes de traite humaine n'ayant aucun statut au Canada peuvent donc bénéficier de permis de séjour temporaire (PST) de la part du gouvernement du Canada.

En plus du permis de séjour temporaire, les victimes de la traite humaine peuvent bénéficier d'un permis de travail, d'un permis d'études ainsi que du programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Ces documents sont habituellement délivrés pour une période de six (6) mois pouvant être renouvelée. Par la suite, il est possible pour ces personnes de demander la résidence permanente afin de **régulariser leur statut migratoire** et ainsi mettre un terme à la mesure de renvoi imposée par l'ASFC.

Dans le cadre du programme GCSC, la Société John Howard du Québec a pu procéder à la gestion de cas d'une cliente bénéficiant des permis ci-haut mentionnés. Toutefois, les permis étant de niveau fédéral, il n'a pas été possible d'inscrire la cliente à l'école pour les adultes, puisque le gouvernement du Québec exige une procédure complexe et très difficilement accessible aux personnes ayant accès à ces permis sans avoir été sélectionnées par le Québec munies d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ).

STATISTIQUES ET FAITS SAILLANTS 2019-2020

DOSSIERS TRAITÉS AU SERVICE DU PROGRAMME GCSC

Le retrait des services de la SJHQ, l'accomplissement des conditions des client.es dans le programme GCSC, la régularisation du statut d'immigration, des bris de conditions dans le cadre du programme GCSC et le renvoi de la personne vers son pays d'origine sont principalement les **motifs de fermeture de dossiers**.

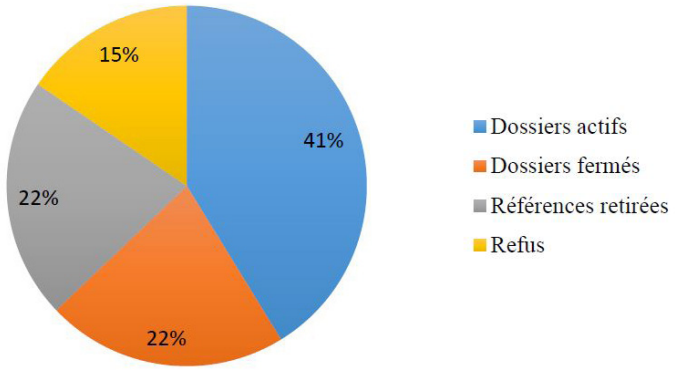

Parmi les dossiers fermés, il y a eu deux clients qui ont gradué du programme car les GDC ont estimé que ces clients ont **accompli leurs objectifs personnels** et vocationnels du programme.

À l'heure actuelle, il y a dix-sept (17) dossiers actifs dans la charge de travail des Gestionnaires de cas. Deux dossiers sont en cours d'évaluation.

Il importe de mentionner que les références retirées sont en réalité de la clientèle qui n'a pas été évalué par l'équipe des GDC en raison de leur remise en liberté anticipée sans qu'il y ait un besoin d'alternative à la détention.

En ce qui concerne les refus émis par l'équipe des GDC, ils sont basés sur les critères d'admissibilité suivants : le **niveau de risque** pouvant être contenu dans la communauté, la **disponibilité des ressources** en fonction des besoins identifiés lors de l'évaluation, la **coopération** et la **collaboration** du candidat. Les critères ne sont pas cumulatifs mais permettent à l'équipe GDC de se pencher sur l'admissibilité du sujet en fonction de ces critères.

DOSSIERS TRAITÉS AU SERVICE DU PROGRAMME GCSC

Parmi les dix-sept (17) clients dans le programme GCSC, il y a quinze hommes et deux femmes, dont quatorze (14) qui demeurent sans statut légal d'immigration au Canada. Les clients qui n'ont pas de statut, qui n'ont pas de problèmes de santé graves et qui sont inscrits dans le programme GCSC peuvent déposer une demande pour un permis de travail ouvert lorsque l'équipe des GDC et l'ASFC estiment qu'ils sont prêts à rentrer sur le marché du travail dans l'optique de régulariser leur réinsertion sociale dans la communauté.

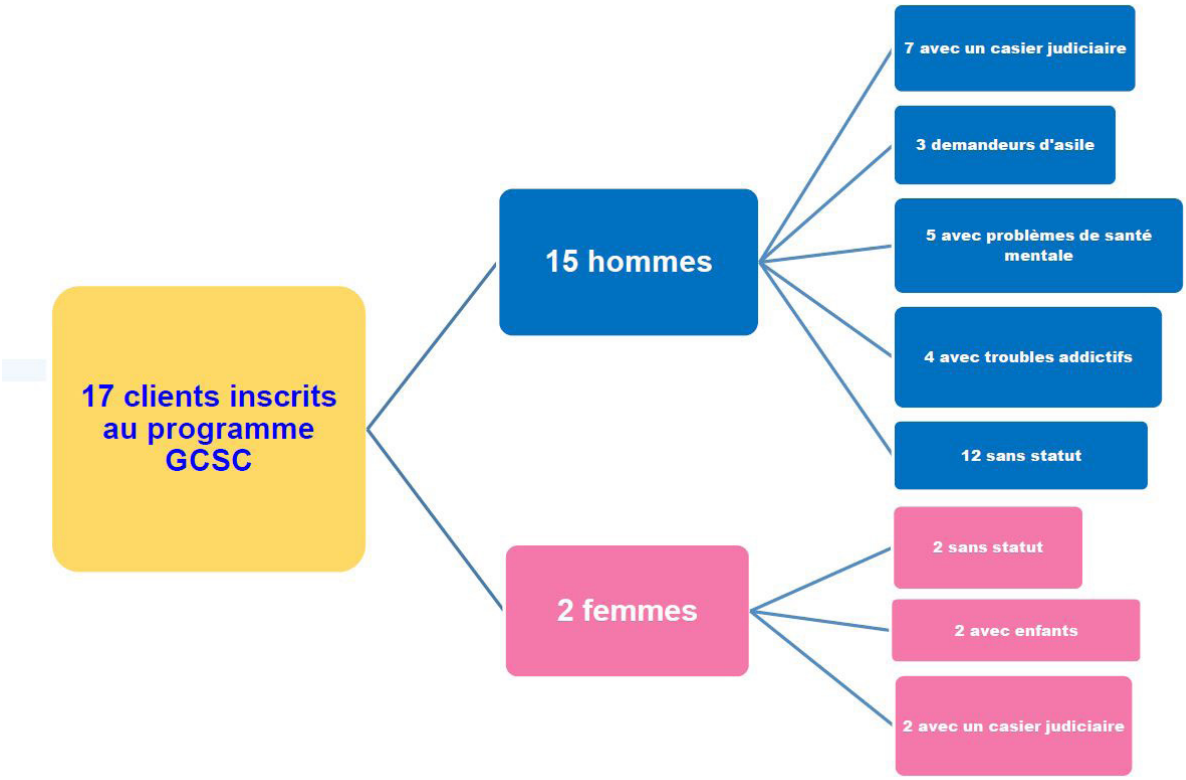

Il s'agit d'une solution qui permet à la clientèle d'accomplir de manière favorable leurs objectifs, non seulement dans le cadre de notre programme, mais également sur le plan socioprofessionnel.

L'équipe des GDC remplit les formulaires administratifs pour la demande du permis de travail ouvert et le cas échéant, des fonds de la SJHQ sont octroyés pour les coûts du traitement de la demande pour les clients n'ayant aucune ressource financière. Pour des cas jugés plus complexes, l'équipe des GDC obtient le soutien et l'aide d'un partenaire communautaire pour remplir les formulaires. Il importe de mentionner que la présence d'un casier judiciaire ne restreint pas l'accès à la demande de permis de travail ouvert pour la clientèle GCSC.

DÉMARCHES ET GESTION DES DOSSIERS GCSC

Comme mentionné plus haut, le nombre de dossiers traités et de clients inscrits dans le programme GCSC ne reflète pas le nombre de démarches et interventions requis pour chaque dossier. Les chiffres indiqués dans le tableau sont basés sur les notes personnelles de chaque GDC dans le programme.

Il importe de mentionner que l'équipe des GDC reçoit également des appels provenant d'autres provinces ou d'organismes communautaires locaux pour des services divers qui dépassent le mandat du programme GCSC tels que des services de conseils pour des cas judiciarisés et des services de réhabilitation communautaire.

Défis du programme GCSC

Les défis que l'équipe des GDC rencontrent souvent sont en lien avec l'accessibilité au système de santé et l'hébergement de la clientèle. Parmi les autres défis occasionnés durant l'année, il y a également eu des questionnements sur la gestion de nouveaux enjeux et réalités communautaires (i.e. ressources disponibles pour la clientèle victime de traite humaine et insuffisance de suivi et de traitement pour les personnes sans statut qui sont prises avec des problèmes de santé mentale). Bien qu'il y ait eu une **consolidation des partenariats** avec des organismes communautaires durant l'année, les ressources disponibles dans la communauté pour pallier aux besoins de la clientèle demeurent rares.

Moments d'accomplissement dans la gestion de cas GCSC

Malgré les difficultés occasionnées ci-haut mentionnées, l'équipe des GDC a été en mesure de trouver des solutions et de **répondre aux besoins essentiels des clients**, notamment en lien avec les problèmes de santé physique et/ou de santé mentale. Les besoins essentiels des clients se veut la première priorité que doivent considérer les GDC en consultation avec les ressources communautaires et, le cas échéant, avec des fournisseurs de première ligne en services sociaux et de santé. Il est important de mentionner que les cas de figure ci-dessous ne font pas la liste exhaustive de la charge de travail des GDC mais tout simplement un aperçu des accomplissements qui ont été faits **en dépit des grandes difficultés** qui découlent du système d'immigration canadien.

Cas #1

Monsieur A est libéré dans notre programme après avoir purgé une sentence de 10 ans en pénitencier. Il n'a aucun statut, n'a aucun papier d'identité, n'a pas d'assurance et doit prendre des médicaments par injection pour sa schizophrénie. Nous avons été en mesure de l'accompagner auprès de ressources communautaires et de fournisseurs de services sociaux et de santé pour que ses médicaments soient couverts par une commandite et que ses médicaments soient administrés par un professionnel de la santé. Monsieur A est également suivi par un psychiatre qui l'aurait pris en charge sans frais.

Cas #2

Monsieur B souffre d'une condition médicale qui requiert des sacs de stomie et des collerettes. Il n'a pas de statut et n'a qu'une carte RAMQ qui n'est plus valide. Étant donné que le coût des collerettes et des sacs de stomie est important, des démarches ont été faites auprès d'un organisme communautaire pour que des fonds lui soient versés. Vu le besoin marquant qui persistait et l'incertitude du soutien communautaire, l'équipe des GDC a été en mesure d'obtenir auprès de l'ASFC l'octroi des fonds qui couvrirait 1 an de fournitures médicales.

Cas #3

Monsieur C est un demandeur d'asile qui ne parle pas le français ni l'anglais. Il souffre de troubles anxieux et s'adapte très difficilement à la réalité montréalaise (i.e. la peur d'utiliser le transport en commun, la peur de sortir de chez soi et difficultés à gérer toute anxiété émanant des démarches qu'il doit effectuer). Des démarches ont été faites pour que Monsieur C puisse rencontrer un psychothérapeute qui parlerait le même dialecte. Une GDC a également accompagné le client pour tous ses rendez-vous afin qu'il puisse s'habituer aux transports en commun et être en mesure de surmonter son anxiété. À l'heure actuelle, le client est capable d'être plus autonome et d'être plus confiant dans la gestion de sa vie quotidienne.

Cas #4

Madame D est rentrée dans le programme sans statut et sans documents d'identité valides. Elle a été victime de proxénétisme et a subi de la violence conjugale. À travers les interventions de l'équipe GDC, Madame D a été en mesure de recevoir les services de counseling auprès d'un organisme communautaire luttant contre la violence conjugale et la traite des personnes. Durant son parcours dans notre programme, Madame D a réussi à obtenir un permis de travail ouvert et à obtenir un emploi qui rencontrait ses intérêts. Avec le soutien de l'équipe des GDC, Madame D a pu régulariser son statut au Canada.

Programme « Dad Hero »

Description du programme

Parallèlement au programme GCSC, la SJHQ est en partenariat avec CFCN (Canadian Families and Corrections Network) pour développer le projet « Dad Hero » au Québec, financé par la fondation Movember dont la mission est d'aider les pères incarcérés et leurs familles. Plus concrètement, ce projet vise à éduquer les pères incarcérés sur la parentalité, le développement et la croissance de leurs enfants et le renforcement du lien familial. Le projet est constitué de huit (8) séances éducatives qui s'échelonnent sur huit (8) semaines consécutives. Dès que les participants ont complété le programme, ils sont invités à joindre un groupe de pères qui ont la possibilité de se rencontrer régulièrement afin de discuter des sujets et de thèmes reliés à la relation père-enfants.

Défis du programme « Dad Hero »

L'activité a pris fin en juillet 2020.
Bien que l'activité ait rencontré un franc succès, aussi bien de la part des personnes recrutées que du personnel du SCC, elle n'est plus dispensée. Le RCAFD a financé pour réaliser cette activité. Le RCAFD avait reçu un financement de Movember pour développer l'activité dans le SCC au Canada. Actuellement, il n'ait pas prévu qu'un financement puisse avoir lieu. La SJHQ réitère son intérêt et se démontre intéressée à continuer l'activité. Les participants ont pu bénéficier d'un accompagnement dans leur rôle de parent en se rapportant leur place ou en la prenant simplement. Dad hero a permis à de nombreux pères de se reconnecter avec leur enfant.

Programme « Mon Papa, une histoire »

Description de l'activité

La SJHQ, en collaboration avec Relais Famille, a démarré en mars 2019 l'activité Mon Papa, une histoire. Cette activité offre la possibilité aux hommes incarcérés de lire une histoire à leur enfant ou à tout autre enfant avec lequel ils ont un lien réel et sérieux. Il s'agit d'une activité où une équipe de bénévoles rencontre les détenus et leur offre de choisir un livre parmi une sélection, pour ensuite en faire la lecture enregistrée sous format mp3. L'équipe de bénévoles se charge de préparer et d'envoyer un colis cadeau qui contient un lecteur mp3 avec la voix du participant lisant l'histoire, accompagné du livre qui a été lu. Cette activité permet de maintenir un lien entre le participant et l'enfant dans un contexte d'apprentissage et d'initiation à la lecture.

Portrait de la clientèle

2019-2020	
Donnacona	**Port-Cartier**
6 participants 9 enfants	8 participants 10 enfants

37 livres ont été commandés aux fins de l'activité dans les deux établissements.

Les enfants sont âgés entre 1 et 10 ans.

Participation des anglophones, francophones et autochtones.

Nous notons également qu'autant les pères que les oncles, les parrains ont participé ou se sont inscrits à l'activité. Cela démontre une volonté manifeste de maintenir des liens parentaux et un besoin essentiel de la part des participants afin de trouver leur place dans la société et dans leur famille.

Cette activité est également l'occasion de pratiquer la lecture et/ou d'encourager à la lecture des grands et des petits. À Donnacona, l'équipe d'enseignants prend en charge l'activité en l'incluant dans leur programme, cela permet de déceler les analphabètes fonctionnels, les dyslexiques ou autres problématiques.

En outre, nous avons reçu le témoignage d'une grand-mère qui témoigne des bienfaits des livres enregistrés sur les enfants de parents incarcérés. Cela nous encourage à continuer l'activité.

"Mes petites-filles ont beaucoup apprécié l'écoute de l'enregistrement qu'elles conservent depuis précieusement."

Pour les prochains enregistrements, nous prévoyons d'inviter les participants à nous faire part de leur ressenti face à cette activité. Cela nous permettra de nous améliorer et de répondre aux besoins de tous afin que « Mon papa, une histoire » soit une réussite pour tous.

Par ailleurs, les autres établissements de la province ont répondu par la positive ou nous sommes en attente de réponses. Étant donné la crise du COVID 19, l'activité à Port Cartier a été suspendue et devra être reconsidérée lorsque le tout reprendra à la "normale".

Volet Éducation aux droits

Dans le but de démystifier l'univers carcéral ainsi que d'**humaniser les personnes incarcérées**, la SJHQ travaille sur la création d'outils d'éducations aux droits pour les personnes incarcérées : un guide et un atelier sur les droits et obligations des personnes incarcérées.

Le guide a vocation à être distribuer dans les pénitenciers au Québec afin de permettre aux personnes nouvellement arrivées en détention d'être informées de leurs droits et obligations.

L'atelier vise à être animer en détention et au sein de la communauté, aussi bien auprès des populations à risque de tomber dans la délinquance ou la criminalité que des professionnels en contact avec la clientèle incarcérée.

Nous promouvons l'**accès aux droits** de la personne tout en favorisant une réflexion sur les conditions de détention dans les pénitenciers au Québec.

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a mené une enquête sur les expériences vécues par les personnes âgées sous garde fédérale et a constaté de **nombreuses lacunes** et impasses dans le système correctionnel, notamment la non reconnaissance de la vulnérabilité de ces personnes, le non-respect de certains droits fondamentaux, l'absence de signalement des conditions de détention ne respectant pas les besoins de ces personnes âgées. À la suite de ces résultats, la SJHQ est en cours d'étude sur la situation et les besoins des détenus vulnérables dans la région de Québec afin de démarrer un projet qui pourrait potentiellement répondre aux besoins de cette clientèle.

La Section Québec de la SJHQ a pu entrer en contact avec différentes parties prenantes menant à la réalisation du projet.

Le service d'hébergement pourrait ouvrir en automne 2021.

CONCLUSIONS

Comme le démontrent les statistiques produites au présent rapport, il y a une **augmentation des références** des dossiers dans le programme GCSC. Dans le contexte de la pandémie COVID-19, une quantité plus importante de références a eu lieu, soit 20 nouvelles références depuis la seconde moitié du mois de mars 2020. En effet, les autorités carcérales et celles de détention de personnes immigrantes ont procédé à une plus grande libération de personnes détenues. L'ASFC a donc référé davantage de clients aux GDC dans les premiers mois de la pandémie. Étant dans les derniers cas pouvant bénéficier d'une libération, plusieurs des cas référés à la Société John Howard du Québec étaient à haut risque.

Cependant, il demeure que les GDC doivent encore surmonter quelques difficultés en lien avec le traitement des dossiers de la clientèle sans statut. Bien que les démarches qu'entreprennent les GDC pour ces dossiers aident à mettre en lumière les obstacles et les difficultés afin d'obtenir des fonds pour répondre aux besoins urgents de la clientèle, il y a peu de ressources ou de structures qui sont disponibles pour répondre de manière efficace et assidue les problèmes de la clientèle. À l'heure actuelle, la SJHQ développe un projet de maison qui apporterait une solution durable et efficace pour pallier aux difficultés d'hébergement de la clientèle.

Une autre mesure suggérée consisterait à rediriger des fonds et des ressources vers des installations communautaires afin de réinsérer la clientèle dans la collectivité. L'Agence pourrait faire appel à des fournisseurs de services et distribuer des fonds plutôt que d'allouer ces fonds directement à la Société John Howard du Canada, ce qui permettrait à la SJHQ de bien mener avec succès son mandat.

NOUVEAUX OBJECTIFS POUR 2020-2021

- Sensibiliser l'Agence des services frontaliers du Canada quant aux difficultés rencontrées à l'occasion des interventions dans le cadre du programme GCSC;
- Créer des partenariats avec des organismes qui peuvent fournir les services d'interprètes pour des consultations médicales ou qui détiennent un répertoire d'interprètes pour référence;
- Consolider des partenariats viables avec des organismes communautaires afin de développer des ressources adéquates pour la clientèle;
- Offrir aux Gestionnaires des formations continues pertinentes et utiles à leurs interventions auprès de la clientèle;
- Ajouter des membres de professions et d'expériences diverses au Conseil d'administration de la SJHQ;
- Développer des programmes permettant d'intervenir dans un contexte de migration et de criminalité;
- Avoir un service d'hébergement lui permettant de palier aux obstacles d'hé-bergement de la clientèle du programme GCSC;
- Ouvrir le service d'accompagnement à l'hébergement pour les personnes sortant de détention ou de maison de transition à risque d'itinérance (18 ans et plus, homme, femme,non binaire, etc);
- Finaliser l'atelier sur les droits et obligations des personnes incarcérées dans les pénitenciers au Québec;
- Promouvoir l'atelier et le guide sur les droits et obligations des personnes incarcérées dans les pénitenciers au Québec;
- Intervenir dans les pénitenciers pour Mon papa, une histoire et Mon papa Héros afin d'impacter plus de personnes;
- Intervenir aux colloques, conférences ou autres afin de sensibiliser sur la difficulté d'accéder aux droits pour les personnes incarcérées et judiciarisées;
- Créer des supports différents pour la promotion des droits des personnes incarcérées.

INFORMATIONS DE CONTACT

Conseil d'administration

Jean-Claude Bernheim
Président

Daniel Poulin-Gallant
Vice-président

Maxime Courchesne
Trèsorier Secrétaire

Rénée Brassard (depuis juin 2019)
Administratrice

Charles Laurin (depuis septembre 2019)
Administrateur

ADMIN@JOHN-HOWARD.QC.CA

Direction

Samira Figuigui
Directrice générale

(418) 692-1762 # 248
DIRECTION@JOHN-HOWARD.QC.CA

Équipe des gestionnaires de cas – GCSC

Camila Sanchez Lancheros
Gestionnaire de cas - Superviseure

(438) 300-5511, POSTE 101
CSANCHEZ@JOHN-HOWARD.QC.CA

Ylang Ta
Gestionnaire de cas

(438) 300-5511, POSTE 103
YTA@JOHN-HOWARD.QC.CA

Dominic Vaillancourt (depuis juillet 2020)
Gestionnaire de cas

(438) 300-5511, POSTE 102
DVAILLANCOURT@JOHN-HOWARD.QC.CA

Betty Pompée (depuis septembre 2020)
Gestionnaire de cas

(438) 300-5511, POSTE 104
BPOMPEE@JOHN-HOWARD.QC.CA

TÉLÉCOPIEUR: (438) 300-5511